



Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN
Tel : 02.98.26.68.11
contact@mairiepleyben.fr



Arrêté n° 112/2026/PM

ARRETE DU MAIRE

Délocalisation du marché sur la petite
place Charles de Gaulle le samedi 1^{er} août
2026 de 6H00 à 14H00

Le Maire de la Commune de PLEYBEN,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6,

VU, le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, R.411-29 à R.411-32, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962,

VU, la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU, le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU, la fête foraine qui se déroulera grande place Charles de Gaulle à PLEYBEN, du vendredi 31 juillet 2026 au dimanche 2 août 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délocaliser le marché du samedi matin en raison de la présence de la fête foraine, et qu'il convient de prendre des mesures afin de garantir la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : le samedi 1^{er} août 2026, de 6H00 à 14H00, la petite place Charles de Gaulle (entre l'office du tourisme et le salon de coiffure Le Salon) sera interdite au stationnement à tous les véhicules en dehors des véhicules des exposants du marché hebdomadaire.

ARTICLE 2 : l'emplacement du marché et de l'interdiction de stationnement seront matérialisés par panneaux et barrières.

ARTICLE 3 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PLEYBEN,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de PLEYBEN
- Monsieur le responsable de Police Municipale de la ville de PLEYBEN,
- Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de Pleyben

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait, en Mairie de PLEYBEN, le 22 juillet 2026



Le Maire de PLEYBEN

Amélie CARO